

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
 Département de l'Oise
Séance ordinaire du 21 mai 2024 à 19h

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 08	
- pouvoirs : 03	
- suffrages exprimés : 11	
Date de convocation	
14/05/2024	
Date d'affichage	
14/05/2024	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. BOURDON. GOBET. LEGRAND. DANGRÉAUX. VERNEY. MEUNIER. VIGOGNE.

Absents excusés : Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. LEGRAND - M. PARÉDÈS qui donne pouvoir à M. VERNEY - M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VIGOGNE

3/2024/03 : Objet : TARIFICATION LOCATION DES SALLES MULTIFONCTIONS

MARESTOIS			EXTERIEURS		
		€			€
SALLE RDC	W.E.	275	SALLE RDC	W.E.	550
Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	100	Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	100
Réunion/Vin d'Honneur	9h/20h	*60	Réunion/Vin d'Honneur	9h/20h	*250
Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	35	Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	65
Vaisselle	Forfait	40	Vaisselle	Forfait	40
Lave-vaisselle	Forfait	40	Lave-vaisselle	Forfait	40
Casse vaisselle	Unité	2	Casse vaisselle	Unité	2
SALLE 1^{er} ETAGE	W.E.	205	SALLE 1^{er} ETAGE	W.E.	420
Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	80	Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	80
Réunion/Vin d'Honneur	9h/20h	*60	Réunion/Vin d'Honneur	9h/20h	*120
Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	35	Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	65
Vaisselle	Forfait	30	Vaisselle	Forfait	30
Casse vaisselle	Unité	2	Casse vaisselle	Unité	2
RDC + 1^{er} ETAGE	W.E.	420	RDC +1^{er} ETAGE	W.E.	850
Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	180	Chauffage (15/10-15/04)	Forfait	180
Vaisselle	Forfait	40	Vaisselle	Forfait	40
Lave-vaisselle	Forfait	40	Lave-vaisselle	Forfait	40
Casse vaisselle	Unité	2	Casse vaisselle	Unité	2

Pour les périodes comprises

- entre le 16/10 et le 15/11
- entre le 16/03 et le 15/04

la participation au chauffage pourra être facultative en fonction des conditions météorologiques. La facturation interviendra donc après la date de location.

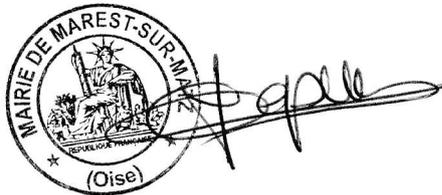
Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr